



ALIMENTATION

22

Accélérer la relocalisation de notre alimentation grâce aux PAT

Les enjeux

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) s'appuient sur la production et l'approvisionnement alimentaire de proximité et sont créateurs de la valeur ajoutée sur les territoires. Les PAT, qui impliquent un large réseau d'acteurs locaux, constituent également des outils efficaces d'application territoriale du PNA et de la loi EGAlim, et bénéficient d'une forte mobilisation financière de la part du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce dernier a prévu en 2021 dans le cadre du Plan de relance un total de 80 M€ pour accompagner leur développement. Les collectivités, motrices dans leur développement, leur conception et leur déploiement, nécessitent toutefois partenariats et accompagnements éclairés.

Nos propositions

- _ **Simplifier les modalités de réalisation des dossiers** pour favoriser le développement des projets et l'implication des acteurs.
- _ **Renforcer la communication autour des PAT** et de l'impact sur l'agriculture et l'alimentation sur le plan local.
- _ **Intégrer les produits alimentaires issus de PAT** dans la liste des 50 % de produits durables et de qualité de la loi EGAlim 1.
- _ **Favoriser le dialogue local** avec la profession agricole par un renforcement de la gouvernance des PAT.

Chiffres et dates clés

En janvier 2022, 333 PAT sont reconnus par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'objectif du Gouvernement, qui vise à avoir au moins 1 PAT reconnu par département en 2023, est d'ores et déjà presque atteint puisque seulement 3 départements n'en disposent pas encore.

En 2021, l'appel à projets du Programme national pour l'alimentation (PNA) prévoit une forte augmentation de son enveloppe globale (7,5 M€ contre 2 M€ en 2020 → +3 M€ du plan de relance et +2,5 M€ de l'ADEME), et du plafond de subvention (100 000 € par PAT sur 3 ans).